



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 386-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 2 346 950,94 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 346 950,94 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DU CHEMIN PARAMOUNT

AVIS public est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 6 juin 2022, le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté le Règlement numéro 386-2022 décrétant une dépense au montant de 2 346 950,94 \$ et un emprunt de 2 346 950,94 \$ pour des travaux de remise en état du chemin Paramount.
2. L'objet de ce règlement est de décréter une dépense au montant de 2 346 950,94 \$ et un emprunt de 2 346 950,94 \$, pour des travaux de remise en état du chemin Paramount, remboursable sur 10 ans. Il prévoit que l'emprunt sera réduit par les contributions ou subventions à recevoir.
3. Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 juin 2022.
4. Ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, du lundi au jeudi entre 8h30 et midi et entre 13h et 16h30 ainsi que le vendredi entre 8h30 et midi et sur le site web de la municipalité au www.bolton-ouest.ca.
5. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Bolton-Ouest, ce 9 juillet 2022.

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier